

Subdivision Environnement industriel,  
Ressources minérales  
Z.I. - 7, rue A. Bergès  
17184 PERIGNY CEDEX  
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19  
Mél : sub17.drivre-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

PERIGNY, le 4 octobre 2006

INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Blanchisserie de l'Hopital  
À Périgny

**RAPPORT de l'INSPECTION des INSTALLATIONS CLASSEES**

---

**O B J E T** : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Demande de modification des prescriptions

Par transmissions du 12 septembre, Monsieur le Préfet de Charente-Maritime nous transmet pour avis le courrier par lequel le directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle sollicite quelques modifications des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2006 autorisant l'exploitation d'une blanchisserie sur le territoire de la commune de Périgny.

Selon les dispositions de l'article 3.1.3, il semble que les séchoirs et le tunnel de finition soient assimilés à des chaufferies au titre des installations de combustion. Or si ces appareils comportent bien des brûleurs au gaz, le flux des fumées de combustion est mélangé à de l'air pour traverser les tambours contenant le linge à sécher. Le rejet à l'atmosphère ne comporte de ce fait que majoritairement de la buée et ne présente pas d'odeur.

Le mode de fonctionnement des appareils n'ayant pas été détaillé dans le dossier de demande d'autorisation, l'arrêté préfectoral a fixé des prescriptions qui s'avèrent inadaptées et qu'il convient donc de rectifier.

Par ailleurs, le titre 8 qui est destiné à réglementer la chaudière de production de vapeur, qui n'est soumise qu'à simple déclaration, peut prêter à confusion, nous proposons donc un libellé plus précis.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons les modifications présentées dans le projet d'arrêté complémentaire ci-joint après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.